



# Le BTS ne doit pas être victime des réformes des lycées

Juin 2013

**L**es Sections de Techniciens Supérieurs (STS), comme l'ensemble de la voie technologique dont elles sont la poursuite logique, sont une spécificité française. La réforme « Licence/Master/Doctorat » (LMD), qui ne reconnaît plus de diplômes du supérieur sanctionnant des parcours post-bac en 2 ans, aurait dû signer leur disparition si le patronat n'avait pas tenu au maintien de ces sections dont les qualités sont reconnues dans la formation des Techniciens Supérieurs dont il a besoin.

## Sommaire

p. 2/3

*Les conséquences des réformes*

p. 4

*Les revendications de la CGT Educ'action*

*Bulletin d'adhésion*

Ces sections sont des voies de réussite, qui ont prouvé leur utilité comme creuset des trois voies (générale, professionnelle et technologique) permettant à la fois une insertion professionnelle directe et des poursuites d'études, via une qualification de haut niveau. Pour autant, historiquement réservées aux élèves issus de la voie technologique, elles se retrouvent fragilisées par les réformes successives de la voie professionnelle et de la voie technologique.

Depuis celles-ci, aucune réforme globale des STS n'a été mise en œuvre afin de répondre aux changements de publics qui y accèdent aujourd'hui (les bacheliers professionnels) et y accéderont dès l'année prochaine (bacheliers de la voie technologique réformée). Seuls les référentiels de certaines sections ont été modifiés sans ligne directrice officielle, si ce n'est la généralisation progressive des contrôles en cours de formation (CCF) en ce qui concerne l'évaluation.

Il y a pourtant urgence à rénover en profondeur ces sections afin de pouvoir y accueillir les élèves de tous horizons et leur permettre à la fois une insertion professionnelle et une poursuite d'études. **C'est à cette diversité des parcours qui permet la réussite de toutes et tous qu'est attachée la CGT Educ'action.**

*Dossier réalisé en commun par le pôle lycée général et technologique et le pôle enseignement professionnel de la CGT Educ'action.*

Les STS, comme la voie technologique, ont toujours autorisé cette diversité permettant à des élèves souvent écartés de la voie générale d'obtenir un haut niveau de qualification mais aussi d'intégrer un cursus universitaire. Elles ont également toujours établi des passerelles entre les trois voies, notamment pour les élèves de la voie professionnelle.

**En cela, elles s'inscrivent dans la logique du lycée unique de la réussite de toutes et tous dont la CGT Educ'action revendique la création à moyen terme.**

**C'est donc au sein d'une réflexion globale sur les trois voies à égale dignité de chacune que doit se faire une réforme progressiste des STS.**

*Michaël Marcilloux (pôle lycée général et technologique), en charge des questions relatives à l'enseignement technologique*

## ↳ Les conséquences des réformes sur les STS

**A**vant les réformes de la voie professionnelle et de la voie technologique, l'essentiel des élèves issu-e-s de la voie professionnelle qu'on retrouvait en STS avaient intégré la voie technologique en première, après un BEP, dans des classes d'adaptation dotées de moyens spécifiques : le passage de bachelier professionnel en STS ne se réalisait alors qu'à la marge.

La réforme de la voie technologique tertiaire avait déjà eu pour conséquence de fermer les premières d'adaptation en STG (devenue depuis STMG), mais c'est la généralisation du bac pro 3 ans qui a définitivement modifié les passerelles entre la voie professionnelle et la voie technologique, avec une montée en puissance du nombre de bachelier-e-s professionnel-le-s intégrant les STS et la fin concrète, sinon théorique, des passerelles en pré-bac.

Parallèlement, la réforme de la filière technologique industrielle et la création des STI2D a eu pour conséquence de ne plus faire des STS industrielles la poursuite d'étude naturelle pour les bachelier-ères issu-es de cette filière.

En effet, cette réforme, **dont la CGT Educ'action revendique l'abandon**, pose comme finalité principale des STI2D, l'orientation des élèves vers des poursuites d'études scientifiques, en classes préparatoires, en Instituts Universitaires de Technologie (IUT) ou en licence.

Si le fossé est large entre la réalité de ce que sont les élèves de STI2D et les visées théoriques de la réforme, il n'en demeure pas moins que la création des STI2D rend très difficile leur accès à un grand nombre de STS.

Le contenu plus généraliste (avec seulement 4 spécialités) et théorique (sans travail pratique en atelier) des STI2D les coupent ainsi des STS de la production, par exemple. Ces sections n'accueilleront plus de fait que des sortant-es de bac professionnel.

Pourtant, les STS n'ont pas été réformées dans leur globalité et les référentiels demeurent bâtis pour des élèves issu-e-s de la voie technologique et non de terminale bac pro. L'absence de moyens consacrés à l'accueil de ces derniers demeure criante et nombre d'entre eux échouent à obtenir leur Brevet de Technicien Supérieur, ou ne l'obtiennent qu'après 3 voire 4 années.

D'autres sections, aux contenus plus théoriques, dans le secteur de l'électronique notamment, ainsi que dans le tertiaire globalement, demeurent, au contraire, accessibles aux élèves de la voie technologique et, inversement, fermées de fait, sinon en principe, aux élèves issu-e-s de la voie professionnelle.

C'est notamment le cas avec la création du baccalauréat professionnel Gestion-Administration qui ne permet pas aux élèves de cette filière de pouvoir accéder aux STS comptabilité-gestion.

**Sans réforme des STS, celles-ci se retrouvent donc, pour certaines, inadaptées aux élèves de la voie technologique ou, pour les autres, à celles et ceux issue-e-s de baccalauréat professionnel.**

Cette situation n'est plus tenable et une réforme devient urgente. D'ailleurs, le ministère semble enfin commencer à prendre en compte ces difficultés en avançant l'idée d'utiliser l'Accompagnement Personnalisé en terminale bac-pro et de diminuer de 2 semaines les Périodes de Formation en Milieu Professionnel afin de permettre d'aider les élèves en enseignement général en vue de leur passage en STS.

C'était déjà sans doute sur la base de ce constat que le ministère de l'enseignement supérieur avait entamé une expérimentation sur cinq STS (Mécanique et automatisme industriel, Bâtiment, Travaux publics, Transport, Commerce international) pour les sessions 2013 à 2015.

Le but serait de faciliter les passerelles entre STS et Université, notamment en permettant l'arrivée d'étudiants universitaires en fin de premier semestre. Il s'agit de permettre l'évaluation progressive à travers des unités de certification constitutives du diplôme correspondant à une ou plusieurs Unités de Formation

(UF), déclinables en modules. Ces unités de formation ou ces modules peuvent faire l'objet d'une évaluation en CCF, et des crédits européens (ECTS) peuvent y être associés.

**Cette expérimentation va alourdir le travail des collègues et ne répond absolument pas**

**au véritable enjeu qu'est l'accroissement du nombre d'élèves issus de bac pro en STS, particulièrement dans les filières industrielles.**

**En effet, la contradiction entre la volonté de permettre à plus d'élèves de bac pro d'accéder à ces sections et celle d'y plaquer un fonctionnement universitaire – le ministère envisageait même, à un moment, de semestrialiser les évaluations - est évidente.**

***Si cette expérimentation était généralisée, elle pourrait à terme modifier la finalité des STS :***

- ***L'éventuelle généralisation des CCF ferait peser un risque sur le caractère national du diplôme.***
- ***Le découpage en modules et la possibilité de certifier une partie seulement des UF, hypothèquerait son caractère professionnel ainsi que sa reconnaissance dans les conventions collectives.***

## 👉 La réforme Licence/Master/Doctorat (LMD)

*Avec la réforme LMD, on savait que les BTS posaient un problème au gouvernement : comment positionner ce diplôme à bac + 2, défendu par le patronat, alors qu'on abandonne partout ailleurs ce niveau de formation ?*

Le projet de loi Fioraso, ESR (Enseignement supérieur et recherche), apporte de nouvelles réponses au constat du fort taux d'échec en licence des élèves issus des voies technologique et professionnelle.

Le projet de loi prévoit d'augmenter, à un maximum de 50 %, le taux d'élèves inscrits en IUT issus de la voie technologique. Il prévoit parallèlement de faire de même pour les élèves de STS issus de la voie professionnelle.

Pour cela, les recteurs pourront prévoir un pourcentage minimal de bacheliers professionnels en STS ainsi que

de bacheliers technologiques en IUT, **en tenant compte de la spécialité du diplôme et en fixant des critères appropriés de vérification de leur aptitude.**

Le risque est alors grand de voir apparaître des BTS à deux vitesses, certains réservés à des élèves issu-e-s de la voie technologique ou générale, permettant l'accès à une licence professionnelle alors que d'autres seraient réservés au bachelier-ères professionnel-le-s.

**Ce n'est vraiment pas le sens du projet d'école que porte la CGT Educ'action.**

*Michaël Marcilloux*

## 👉 Et après le bac pro ?

Depuis 2009, les élèves de bac professionnel reçus avec mention Bien ou Très Bien peuvent être admis d'office en BTS, mais les places sont rares et certains lycées rejettent par principe tous les élèves de bac pro qui doivent alors s'inscrire dans des BTS ou des lycées moins « côtés ».

Seuls 20 % des élèves de bac pro accèdent à un BTS, et même les meilleurs rencontrent de grosses difficultés, en particulier en enseignement général et théorique. Ils ne sont que 50 % à obtenir leur BTS.

### Quel avenir ?

On peut avoir de sérieux doutes sur les projets du ministère : le BTS serait en partie réservé au bac pro, les élèves de Lycée Technologique iraient en IUT, mais les élèves souhaitant poursuivre en BTS n'auraient toujours pas le droit à une classe d'adaptation, ils pourraient bénéficier de deux semaines de soutien à la place des deux semaines supplémentaires de stage mises en place en terminale bac pro. Comment prendre au sérieux une telle proposition, même si certains Lycées Professionnels signent déjà des partenariats avec des Lycées Technologiques ?

Qui peut prétendre qu'en deux semaines, les élèves de Terminale bac pro acquerront un niveau suffisant, alors qu'ils ont perdu un an de formation avec le bac pro 3 ans ?

L'écart entre le niveau attendu en BTS et celui des bac pro est tel qu'il faudrait que les enseignants puissent réellement soutenir ces élèves : groupes de soutien, suivi personnalisé, demi-groupe...

**Afin que le BTS reste un véritable diplôme d'insertion professionnelle, il faut que les élèves soient réellement pris en charge, sinon c'est le niveau du diplôme qui baissera et le diplômé n'aura plus que le titre de technicien supérieur... mais certainement pas le savoir-faire !**



*Michèle Schiavi (pôle Enseignement professionnel)*

## ↘ La CGT Educ'action revendique !

- La CGT Educ'action rappelle que l'objectif d'amener le plus grand nombre possible d'élèves vers les études longues ne peut se faire qu'à travers la diversité des parcours.
- Elle revendique une réforme des STS permettant l'accueil des élèves venus des trois voies de formation, et les réaffirme comme poursuite d'étude naturelle pour les bacheliers des voies professionnelle et technologique. Cela passe par la dotation de moyens pérennes en aval et en amont.
- Des classes passerelles d'adaptation doivent être créées en 1<sup>ère</sup> année de BTS pour les bacheliers professionnels désirant entreprendre des études supérieures.
- La CGT Educ'action est opposée à l'ouverture de STS uniquement réservées aux bacheliers professionnels. Les élèves issus de l'enseignement professionnel doivent bénéficier d'heures de renforcement dans les disciplines d'enseignement général.
- Elle refuse une réforme qui créerait des BTS à deux vitesses et revendique le maintien du caractère professionnel et national de ces diplômes.
- Elle exige l'application aux PLP du décret 61-1362 du 6 décembre 1961 ouvrant droit aux pondérations des heures en STS ainsi que l'article 5 du décret 50-582 du 25 mai 1950 ouvrant le bénéfice de l'heure de première chaire en STS.
- La CGT Educ'action exige l'abandon des réformes des voies technologique et professionnelle et l'ouverture de négociations sur ces deux voies.
- Elle réaffirme la nécessité d'une rénovation de la filière STI avec un vrai caractère technologique.
- La CGT Educ'action revendique un lycée permettant la diversité des parcours entre trois voies d'égales dignité et réussite.



4 p. BTS  
Juin 2013

*Bulletin de contact et de syndicalisation*

*Je souhaite :*  *Prendre contact*  *Me syndiquer*

Nom ..... Prénom .....

Statut : CPE [ ] - Aed [ ] - Agrégé-e [ ] - Certifié-e [ ] - PEGC [ ] - Contractuel-le [ ] - PEPS [ ] - COP [ ]

Adresse .....

Code postal ..... Ville .....

Tél. .... Email .....

Établissement .....

Code postal ..... Ville .....

Retour à : CGT Educ'action, 263, rue de Paris, case 549, 93515 Montreuil cedex